

APC: FAISONS LE POINT SUR LA QUESTION !



Utiliser différemment le temps des APC est un premier pas vers la reconnaissance de notre temps réel de travail.

Le SNUipp-FSU remet au cœur des débats le temps de travail des enseignants en maintenant sa consigne de ré-appropriation des 108 heures pour

avec la communauté éducative atteint 3 h par semaine en moyenne pour 66% des collègues soit les 108 heures annuelles. Elle met également en lumière une moyenne de 3 heures hebdomadaires consacrées aux « *autres tâches professionnelles* » dont la participation aux conseils d'école ou à la formation. Sans compter qu'il faut ajouter bien sûr le temps consacré à la préparation de notre classe, aux corrections, à la recherche documentaire, aux équipes éducatives, à l'organisation de classes de découvertes... Ajoutons à cela des obligations formalisées par d'autres textes comme la journée de pré-rentrée, celle de prolongement de la réflexion (dite 2^{ème} journée de pré-rentrée qui n'en est pas une), la journée de solidarité ou le temps d'accueil de 10 minutes avant la classe.

Le temps dû dans le cadre des obligations réglementaires de services est donc largement dépassé. Aujourd'hui, de nombreux collègues se plaignent d'une surcharge de travail et de l'impossibilité de bien faire leur travail.

la seconde année consécutive. Cette action permet aux équipes de se réapproprier les 36 heures d'APC pour les utiliser de manière pertinente et adaptée à leurs besoins. Dans le cadre de nos obligations de service, nous consacrons, d'une part, 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et, d'autre part, 3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit 108 heures annuelles, aux activités définies à l'article 2 du décret 2008-775 modifié. Une étude du ministère (DEPP) publiée en juillet 2013 sur le temps de travail des enseignants des écoles montre que le temps moyen consacré aux relations

Première étape:

se réapproprier les heures d'APC !

Au total, les enseignant-es travaillent en moyenne plus de 44 heures par semaine. C'est beaucoup trop ! Il s'agit donc de diminuer notre temps de travail et de trouver les modalités pour ne pas être en situation de travail empêché. **Pour le SNUipp-FSU, une première étape passe par la gestion libre du temps des APC. Plus globalement, les 108 heures actuelles doivent être laissées à la disposition des équipes pédagogiques. C'est aux enseignants en tant que professionnels d'en définir eux-mêmes les contenus.** Les obligations de service des professeurs des écoles doivent être revues. Dans le second degré, on ne demande pas à nos collègues de justifier ce qu'ils font au delà de leurs 18h d'enseignement !

Et ailleurs ?

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe : 900 heures devant nos élèves (36 semaines annuelles x 24 heures + 36 heures d'APC), contre 756 heures en Europe et 772 heures dans les pays de l'OCDE (« chiffres de 2013 » - rapport de l'OCDE 2015). **Alors si le ministère nous fait « confiance », qu'il nous laisse organiser notre temps de travail pour la réussite de nos élèves !**

Les APC, réminiscence de l'AP

Les APC sont dans la droite ligne de l'Aide Personnalisée, mise en place en 2008. Le ministère de l'époque et son directeur de la DEGESCO (un certain Blanquer Jean Michel) envisageaient l'extinction pure et simple des RASED et la prise en charge exclusive de la difficulté scolaire par l'enseignant de la classe. Il suffirait juste de faire bachoter un peu plus les élèves en difficulté au delà des heures de classe et même l'été (avec les stages de remise à niveau), pour qu'ils réussissent ! La recherche a montré que ce n'est pas ainsi qu'on réduit l'échec scolaire. Tout professionnel sensé sait d'ailleurs que la réussite des élèves doit être rendue possible sur le temps de classe. C'est ensemble qu'on apprend le mieux. Cela passe par une baisse des effectifs, le renforcement des RASED et une véritable formation continue. Les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui ont massivement investi dans la formation des enseignants. Les 36 heures d'APC sont hors du temps scolaire obligatoires pour tous les élèves et soumis à l'accord des parents. Elles restent essentiellement consacrées à des activités de soutien. Elles peinent à faire sens pour de nombreux enseignants. Loin d'avoir fait la preuve de leur efficacité, elles alourdissent la charge de travail, allongent les journées et peuvent compliquer l'organisation des écoles. Rappelons que le Décret Blanquer n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques interdit toujours des journées de classe supérieures à 6 heures.